



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Patrimoine mondial

# 22 GA

WHC/19/22.GA/9

Paris, le 14 octobre 2019

Original : anglais

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

### VINGT ET UNIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO

27 - 28 novembre 2019

**Point 9 de l'Ordre du jour provisoire : Avenir de la *Convention du patrimoine mondial* : Résultats et état d'avancement dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2012-2022**

**9. Avenir de la *Convention du patrimoine mondial* : Résultats et état d'avancement dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2012-2022**

#### RÉSUMÉ

« La Vision et le Plan d'action stratégique destinés à orienter la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la décennie 2012-2022 » ont été adoptés par la résolution **18 GA 11** (UNESCO, 2011) et un rapport de suivi sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique a été présenté et accueilli avec satisfaction par l'Assemblée générale (Résolution **21 GA 9** (UNESCO, 2017)).

Le présent document fait rapport à l'Assemblée générale, conformément à la résolution **21 GA 9**, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique.

**Projet de résolution : voir point IV.**

## I. CONTEXTE

1. La Vision sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial et le Plan d'action stratégique ont été adoptés lors de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale (UNESCO, 2011) par la résolution **18 GA 11**. Le Centre du patrimoine mondial en a ensuite assuré une large diffusion.

## II. PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

2. À sa 35<sup>e</sup> session (UNESCO, 2011), le Comité a exprimé la nécessité de concevoir un plan de mise en œuvre afin de rendre opérationnelles les priorités définies dans la Vision et le Plan d'action stratégique. Par sa Décision **35 COM 12A**, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial de travailler en collaboration avec les Organisations consultatives à la conception d'un tel plan de mise en œuvre, en particulier en identifiant les sources potentielles de financement des actions prévues. Six « objectifs du patrimoine mondial », 17 priorités et résultats clés ont été retenus pour le Plan d'action stratégique, dans le but de structurer le travail de la *Convention* au cours des dix prochaines années.

3. Le projet de plan de mise en œuvre a été présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 36<sup>e</sup> session (Document WHC-12/36.COM/12A), qui a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la rédaction du plan de mise en œuvre par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, incluant la définition des rôles, responsabilités et obligations redditionnelles, un calendrier de mise en œuvre et une liste d'actions prioritaires. Le Comité a également demandé que les résultats obtenus et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique soient soumis à l'examen de l'Assemblée générale lors de sa 19<sup>e</sup> session en 2013.

4. L'Assemblée générale, à ses 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> sessions, par ses résolutions **19 GA 10**, **20 GA 12** et **21 GA 9**, a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans l'exécution du plan de mise en œuvre du Plan d'action stratégique et a demandé au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec le soutien des États parties intéressés, de poursuivre les efforts entrepris et de lui présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'Action stratégique à sa 22<sup>e</sup> session.

5. Le présent rapport d'avancement se compose du tableau actualisé indiquant l'état de mise en œuvre, depuis la 21<sup>e</sup> session, des six objectifs et des 17 priorités et résultats clés définis dans le plan de mise en œuvre (point III) et du tableau de synthèse des liens entre les deux plans de mise en œuvre, à savoir le plan de mise en œuvre du Plan d'action stratégique et le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation indépendante.

6. Un projet de résolution est présenté au point V.

### III. PLAN DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

#### **PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL 2012-2022**

La résolution **19 GA 11** a demandé au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives de concevoir un projet de Plan de mise en œuvre du Plan d'action stratégique, qui a été présenté à la 36<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, s'appuyant, entre autres, sur :

- L'évaluation indépendante du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, représentative et équilibrée et de l'Initiative de partenariats pour la conservation du patrimoine mondial (PACTe)
- La stratégie de renforcement de capacités du patrimoine mondial
- La stratégie de réduction des risques de catastrophes
- La politique relative aux impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial
- Les recommandations des réunions de groupes d'experts sur :
  - Les défis mondiaux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial
  - Les procédures de prises de décisions des organes statutaires de la *Convention du patrimoine mondial*
  - La relation entre la *Convention du patrimoine mondial*, la conservation et le développement durable

Il est prévu que le Plan de mise en œuvre soit actualisé tous les deux ans, avec les résultats obtenus au regard du Plan d'action stratégique, à présenter à l'Assemblée générale des États parties.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif No 1 du patrimoine mondial : la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial est maintenue</b>							
1.1 <i>Déclarations de valeur universelle exceptionnelle</i>	Les déclarations de valeur universelle exceptionnelle sont la base de la protection et de la gestion	A.1.1.1 Réaffirmer la primauté de la valeur universelle exceptionnelle dans la <i>Convention</i> et son objectif de protection et de conservation des lieux de valeur universelle exceptionnelle qui requièrent l'assistance de la communauté internationale.	PIP.1.1.1 Les propositions d'inscription se concentrent sur les biens les plus exceptionnels et pour les autres biens qui ne rentrent pas dans cette catégorie, concevoir de nouveaux outils destinés à la reconnaissance et à la sauvegarde.	Comité du patrimoine mondial États parties	Déclaration de confirmation de la primauté de la valeur universelle exceptionnelle à la 38 <sup>e</sup> et 39 <sup>e</sup> COM (2014 & 2015)		Adoption de propositions d'inscription et de Déclarations de valeur universelle exceptionnelle (DVUE).
		A.1.1.2 Remplir des déclarations de valeur universelle exceptionnelle ou des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour tous les biens du patrimoine mondial	PIP.1.1.2 100% des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial font l'objet d'une déclaration de valeur universelle exceptionnelle approuvée.	États parties Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Déclarations de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) approuvées par le Comité avant le début du 3 <sup>e</sup> cycle de rapport périodique	Examen par les Organisations consultatives : 555 dollars EU par DVUE Traduction dans les deux langues de travail Nécessite un financement extrabudgétaire	La plupart des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE) en attente ont été adoptées à l'issue du deuxième cycle de rapports périodiques (RP). Il reste seulement 75 DRVUE à adopter par le Comité.
		A.1.1.3 Les déclarations de valeur universelle exceptionnelle sont mises en ligne	PIP.1.1.3 Depuis la 37 <sup>e</sup> session COM, les déclarations de valeur universelle exceptionnelle servent de base à la prise de décision sur l'état de conservation des biens du patrimoine	Centre du patrimoine mondial	En cours		Les déclarations de VUE sont régulièrement téléchargées sur la page Web de chaque bien, dans les deux langues de

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
			mondial.				travail.
1.2 <i>Mécanismes de suivi</i>	Concentrer les mécanismes de suivi et les ressources sur les problèmes graves de conservation tout en accordant aux États parties le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations.  Concentrer les mécanismes de	A.1.2.1 Définir des indicateurs de suivi (liés à la valeur universelle exceptionnelle) pour tous les biens qui font l'objet de rapports sur leur état de conservation, passer notamment en revue l'établissement de normes et les leçons tirées de l'exercice de rapport périodique.	PIP.1.2.1 Les indicateurs de suivi ayant fait l'objet d'un accord utilisés par les États parties et les Organisations consultatives donnent une image précise de l'état de conservation du bien par rapport aux attributs de sa valeur universelle exceptionnelle.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Indicateurs de suivi examinés lors de la 37 COM (2013)	Contrat Organisations consultatives (Fonds du PM)  Estimations des coûts	Système d'information sur l'état de conservation mis en place <a href="http://whc.unesco.org/fr/soc/">http://whc.unesco.org/fr/soc/</a> (cf. Décision <b>37 COM 7C</b> )  Nouveau format obligatoire pour la soumission par les États parties des rapports sur l'état de conservation approuvé par la 39 COM afin d'améliorer le suivi. Système d'indicateurs de suivi élaboré à l'occasion de la révision du questionnaire de RP, à appliquer à partir du 3e cycle de RP (Décisions <b>41 COM 10A</b> et <b>41 COM 11</b> ).  Le Comité demande systématiquement de présenter l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) avec les indicateurs de suivi correspondants lorsqu'il

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
	suivi et les ressources sur les problèmes graves de conservation tout en accordant aux États parties le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations (suite).						décide d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril (paragraphe 183 et 184 des <i>Orientations</i> ).
		A.1.2.2 Créer des outils destinés à reconnaître l'excellence (p. ex. réorienter la vision du Comité afin qu'il ne se concentre pas uniquement sur les problèmes liés à l'état de conservation) comme suggéré par des entités extérieures.	PIP.1.2.2 Meilleure couverture médiatique des réussites en matière d'état de conservation (p.ex. récente mission de suivi, comités locaux ou régionaux des Organisations consultatives) utilisées comme cas d'étude pour le renforcement de capacités par le Centre et les Organisations consultatives	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Centres de catégorie II	En cours	Établir les contrats des Organisations consultatives (Fonds du PM) Estimation des coûts	Informations sur les bonnes pratiques et les exemples de réussite régulièrement publiées sur le site Web, en plus des pages spécifiques sur la reconnaissance des bonnes pratiques. La décision qui figure au point général 7 de chaque session du Comité souligne les bonnes pratiques dans certains domaines. Ces bonnes pratiques sont également soulignées dans le Document 5A qui présente le rapport du Secrétariat sur ses activités ; un numéro spécial de la revue Patrimoine Mondial sur les histoires de réussites <a href="http://whc.unesco.org/fr/revue/90/?%20in%202021">http://whc.unesco.org/fr/revue/90/?%20in%202021</a> ; et le document « La culture pour le Programme 2030 »,

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							<p>présenté par le Secteur de la culture lors du Forum politique de haut niveau organisé à New York, qui donne des exemples d'initiatives en lien avec la conservation du patrimoine contribuant aux objectifs et aux cibles du Programme 2030.</p> <p>Une évaluation indépendante du processus de suivi réactif du patrimoine mondial, menée à la demande du Comité (Décision <b>40 COM 7</b>) et présentée à la 43<sup>e</sup> session du Comité, inclut une section sur des études de cas d'exemples positifs de l'utilisation du processus de suivi réactif.</p>
		A.1.2.3 Concevoir et diffuser à grande échelle un système destiné à hiérarchiser et à choisir de façon systématique certains biens pour les rapports sur l'état de conservation (p.ex. bien inscrits ou proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, puis ceux qui ont fait l'objet de missions, puis les rapports	PIP.1.2.3 Système de hiérarchisation pour l'examen des rapports sur l'état de conservation conçu et mis en ligne ; rapports sur les biens dans une situation difficile publiés sur le site Web et lors des réunions du Comité.	Comité du patrimoine mondial  Centre du patrimoine mondial	Révisions des <i>Orientations</i> lors de la 39 <sup>e</sup> COM (2015)		Conformément au paragraphe 190 des <i>Orientations</i> , tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont passés en revue annuellement par le Comité.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		réguliers)		Organisations consultatives			Le système de priorisation et les critères de sélection des rapports sur l'état de conservation (SOC) des biens sont expliqués dans l'introduction du Document 7. Depuis 2016, la liste des rapports sur l'état de conservation à examiner par le Comité est communiquée aux États parties avant la session. Suite à la réflexion menée pendant la 42 COM, le Secrétariat n'a proposé qu'un nombre réduit de SOC pour discussion conformément à des critères clairs (voir aussi la Décision <b>43 COM 7.1</b> , paragraphes 12-14). En tout, 29 rapports ont été proposés pour discussion et débattus par le Comité.
		A.1.2.4 Renforcer le suivi des biens ; organiser un atelier afin de débattre de la création d'un système de suivi	PIP.1.2.4 Outils adaptés conçus par les États parties afin de créer un système de suivi proactif au niveau	Comité du patrimoine mondial	Rapports des groupes de travail à	Atelier 200 000 dollars EU	Aucun financement reçu pour l'atelier. La situation actuelle, en ce qui

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (autre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		proactif sans attendre que de graves problèmes se produisent.	national ; les États parties disposent d'un système de suivi proactif intégré au plan de gestion de chaque bien inscrit. Les Organisations consultatives sont encouragées à développer des réseaux locaux de suivi.		la 37 COM (2013)	Financement extrabudgétaire nécessaire	concerne les ressources humaines et financières, ne permet pas d'envisager la création d'un système de suivi proactif. Le suivi proactif par les États parties est encouragé. À la suite de plusieurs décisions du Comité relatives au suivi par satellite des biens du patrimoine mondial et en vue de renforcer la capacité des États parties à anticiper les menaces, le Centre du patrimoine mondial est en contact avec l'ESA et l'HIST pour le développement d'un projet visant à préserver les sites désignés par l'UNESCO depuis l'espace. Des enquêtes par satellite et par drone ont été réalisées dans des situations d'urgence et de post-conflit, notamment en Syrie (publication UNESCO-UNITAR sur la ville d'Alep). Des efforts sont en cours afin d'établir un partenariat de financement pour les

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							projets visant la mise en place d'une surveillance spatiale numérique.
		A.1.2.5 Les gouvernements nationaux sont encouragés à dialoguer régulièrement avec l'ICOMOS et l'UICN sur l'état de conservation des biens.	PIP.1.2.5 Nombre d'impacts irréversibles enregistrés par le Comité en baisse ; l'ICOMOS, l'UICN et le Centre recensent moins de problèmes imprévus, les mécanismes de suivi de l'état de conservation utilisés par les Organisations consultatives ont été créés et bien compris par les États parties.	États parties  Comités locaux/régionaux de l'UICN/ICOMOS	En cours	Financement supplémentaire nécessaire	Dialogue amélioré, à renforcer. Dans certains cas, un financement a été alloué aux missions consultatives à partir du Fonds du patrimoine mondial (Décision <b>38 COM 12</b> ). Par la Décision <b>42 COM 5B</b> , le Comité a demandé qu'un point sur le dialogue entre les Organisations consultatives et les États parties soit ajouté à l'ordre du jour de sa 43 <sup>e</sup> session. Dans sa Décision <b>43 COM 5E</b> , le Comité invite les Organisations consultatives à engager un dialogue effectif et constructif avec les États parties (Listes indicatives, processus de proposition d'inscription et de post-inscription, y compris les missions de suivi).
		A.1.2.6 Les gouvernements nationaux sont encouragés à impliquer l'ICOMOS	PIP.1.2.6 Formation à l'exercice de rapport périodique mise en place	États parties	En cours	Financement supplémentaire	Pendant le 2e cycle des Rapports périodiques,

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>et l'UICN, notamment leurs structures régionales, dans les procédures de réponse aux Organisations consultatives. Cette plus grande implication prévoit également une formation à l'exercice de rapport périodique et à la communication d'informations.</p>	<p>notamment par les structures locales de l'ICOMOS et de l'UICN ; coopération active entre les États parties et les Organisations consultatives</p>	<p>Centre du patrimoine mondial Comités locaux et régionaux UICN/ ICOMOS Centres de catégorie II</p>		nécessaire	<p>plus de 30 ateliers dédiés aux Rapports périodiques ont été organisés.</p> <p>Suite à la période de réflexion (2015-2017) et aux recommandations pour le 3e cycle, l'exercice des Rapports périodiques est de plus en plus piloté par les États parties, le Centre du patrimoine mondial assurant la coordination et l'orientation générales (Document WHC-17/41.COM/10A). Le 3e cycle de RP, qui a débuté avec la région des États arabes, a été efficacement soutenu. Des activités de renforcement des capacités ont été menées par le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial ; la région Afrique est soutenue de la même façon par le Fonds du patrimoine mondial africain.</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		A.1.2.7 Informer officiellement les États parties des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire qui vont faire l'objet d'un examen par le Comité lors d'une session ; créer les conditions du dialogue, envisager des possibilités pour faire des commentaires aux États parties concernés sur les rapports sur l'état de conservation et/ou sur le droit de réponse des États parties (comme dans la procédure de proposition d'inscription)	PIP.1.2.7 États parties informés d'un rapport sur l'état de conservation à venir 2 mois avant la réunion du Comité et pleinement préparés à y répondre, moins d'informations de dernière minute communiquées par les États parties (tendance à la baisse)	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Centres de catégorie II	Notification depuis la 37 <sup>e</sup> COM (2013)  Possibilités envisagées 37 <sup>e</sup> COM (2013)		<p>Les États parties sont informés dans les meilleurs délais lorsque des informations leur sont demandées sur l'état de conservation d'un bien par le Comité ou par le Centre du patrimoine mondial. Les rapports des missions de suivi réactif sont transmis aux États parties avant d'être rendus publics ; ils ont un délai de 2 semaines pour signaler les éventuelles inexactitudes.</p> <p>Aucune information provenant de tiers n'est incluse dans les rapports sur l'état de conservation avant d'être communiquée aux États parties.</p> <p>La date limite de soumission par les États parties des rapports sur l'état de conservation, fixée au 1<sup>er</sup> décembre, laisse plus de temps pour échanger et dialoguer avec les États parties.</p> <p>On observe une</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (autre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							<p>tendance des États parties à envoyer très tardivement des informations sur l'état de conservation avant une session du Comité, ce qui ne facilite pas le traitement de ces informations ni la prise de décisions. La Décision <b>35 COM 12B</b>, paragraphe 16, demandant aux États parties de s'abstenir de fournir ces informations après les dates limites réglementaires a été rappelée lors de la 43<sup>e</sup> session.</p> <p>Une autre tendance a été observée : des États parties ne souhaitant pas inviter de missions de suivi réactif ou les reportant si tard dans l'année que le rapport de mission peut tout juste être préparé à temps pour le Comité</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		A.1.2.8 Décisions d'établir par défaut un cycle de deux ans minimum pour l'examen des rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et pour l'étude de ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sauf pour les cas d'extrême urgence ; le Fonds du patrimoine mondial aide les pays en voie de développement à établir le rapport et le suivi relatif à la conservation	PIP.1.2.8 Conformité accrue avec les mesures correctives et nombre réduit de rapports faisant état de peu de progrès (tendance à la baisse) ; les courbes de tendance montrent un nombre moins important de biens lors du cycle annuel de rapports sur l'état de conservation ; cycle de deux ans mis en place ; dialogue accru entre les États parties et le Centre entre chaque session du Comité.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Établi par la 37 <sup>e</sup> COM (2013)		Cycle de deux ans minimum mis en place depuis 2011 (Décision <b>35 COM 12B</b> ) sauf pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, les cas urgents et les biens pouvant potentiellement être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Tendance à la hausse du pourcentage de sites soumis à un cycle d'un an (en raison des urgences, etc.)
1.3 <i>Conditions requises en matière de conservation</i>	Les conditions requises en matière de conservation de la valeur universelle exceptionnelle sont mises en œuvre systématiquement et de façon transparente.	A. 1.3.1 Élaborer une stratégie globale de conservation qui inclut les points ci-dessous mais ne s'y limite pas (ceux-ci, une fois mis en place, pourraient être intégrés à la stratégie de conservation)	PIP.1.3.1 Stratégie globale de conservation élaborée, sa mise en œuvre est financée dans sa totalité	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Adoptée par la 37 <sup>e</sup> COM (2013)	100 000 dollars EU financement extrabudgétaire nécessaire	Pas de financement fourni.  Ressources humaines limitées au sein du Centre du patrimoine mondial.
		A.1.3.2. Créer une base de données des recommandations existantes sur les principaux facteurs ayant un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial et des outils pour une meilleure gestion.	PIP.1.3.2 Base de données actualisée tous les ans, avec possibilité pour les États parties et les Organisations consultatives de présenter au fur et à mesure des conseils et des recommandations. Récompenses remises à chaque session du Comité aux États parties pour les meilleures pratiques en matière de gestion	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives  États	Base de données établie  Reconnaissance en cours	Contrat des Organisations consultatives, Fonds du PM (ou éventuellement financement extrabudgétaire)	Système d'information sur l'état de conservation créé et régulièrement mis à jour ( <a href="http://whc.unesco.org/fr/soc">http://whc.unesco.org/fr/soc</a> ), avec des manuels et des indications pratiques. Ce système d'information a enregistré plus de 1,3 million de

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
1.3 Conditions requises en matière de conservation	Les conditions requises en matière de conservation de la valeur universelle exceptionnelle sont mises en œuvre systématiquement et de façon transparente.			parties			pages vues au 01/09/2019. Recherche d'un financement extra-budgétaire pour la mise à jour du système d'information. Analyse des menaces achevée pour 1978-2013.
		<p>A.1.3.3 Formuler des recommandations visant combler les lacunes des orientations actuelles, notamment :</p> <p>a) La nécessité d'évaluations d'impact environnemental (EIE) /d'impact patrimonial (EIP) pour déterminer les impacts potentiels des projets d'aménagement sur la VUE, l'éventail des projets proposés avec un impact probable sur la VUE et la documentation requise par le Centre du patrimoine mondial</p> <p>b) les usages, limites et exigences en matière de documentation pour les systèmes de gestion traditionnelle et</p> <p>c) les mécanismes de protection du cadre du bien (dans et au-delà de la zone tampon)</p>	PIP.1.3.3. Contributions/consultations entreprises afin d'identifier les lacunes et de formuler des recommandations sur les conditions requises et les pratiques en matière de conservation ; consultation à grande échelle des États parties sur les outils actuellement utilisés afin de combler les lacunes. Recommandations disponibles sur le site Web.	États parties Consultant Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Lacunes identifiées par la 37 COM (2013)  Formulation de recommandations selon les financements disponibles	Rechercher un financement extrabudgétaire afin de garantir des ressources et un soutien technique  Rechercher des donateurs	<p>La Décision <b>39 COM 7</b> soulignait l'importance des EIE et des EIP et invitait les États parties à financer la poursuite de la réflexion et l'élaboration de nouveaux outils d'orientation. Page Web sur les EIE/EIP créée <a href="https://whc.unesco.org/en/activities/907/">https://whc.unesco.org/en/activities/907/</a></p> <p>Les manuels de référence, le système d'information sur l'état de conservation et le Document 7 incluent des recommandations sur des sujets liés à la conservation dans le monde ; le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives élaborent actuellement un cadre</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							<p>d'évaluation de l'impact pour le patrimoine culturel et naturel. Cela pourrait conduire à un renforcement des capacités à cet égard.</p> <p>En outre, lors de sa 43<sup>e</sup> session, le Comité a ajouté un paragraphe aux <i>Orientations</i> (paragraphe 118bis) soulignant que « les États parties doivent veiller à ce que des évaluations d'impact environnemental, des évaluations d'impact sur le patrimoine et/ou des évaluations stratégiques environnementales soient réalisées en tant que prérequis pour les projets et activités de développement dont la mise en œuvre est prévue au sein d'un bien du patrimoine mondial ou à proximité ».</p>
		A.1.3.4 Confirmer dans quelle mesure il est nécessaire que les systèmes de gestion et les cadres juridiques soient déjà en place avant l'inscription d'un bien (paragr. 115 des <i>Orientations</i> )	PIP.1.3.4 Révision du paragr. 115 des <i>Orientations</i> , plus de clarté pour les États parties.	Comité du patrimoine mondial	Révision des <i>Orientations</i> par la 39 COM (2015)		Paragraphe 115 supprimé (Décisions <b>39 COM 11</b> ), aucun bien ne peut donc être inscrit sans être accompagné

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							d'un plan de gestion.
		A.1.3.5 Sur la base des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle et en lien avec les indicateurs, dresser un inventaire sur le site Web des biens du patrimoine mondial qui ont/qui n'ont pas tous les attributs/éléments de valeur universelle exceptionnelle	PIP.1.3.5 Les détails des attributs/éléments de valeur universelle exceptionnelle manquants sont soumis, sur la base du volontariat, par les États parties afin d'envisager des mesures de correction.	Centre du patrimoine mondial	Inventaire en lien avec les indicateurs définis pour la 38 COM (2014)		La plupart des déclarations de VUE (y compris rétrospectives) incluent les attributs de valeur universelle exceptionnelle. Le questionnaire révisé des RP pour le 3e cycle accorde une attention particulière à ces attributs.
		A.1.3.6 Définir et diffuser à grande échelle des normes globales de gestion des biens et des outils destinés à une évaluation efficace de la gestion, notamment de la planification des risques et des catastrophes pour les sites vulnérables.	PIP.1.3.6. Atelier/ consultation mis en place pour définir des normes et des outils de gestion, normes validées par les États parties, contributions par les États parties et autres acteurs sur la base du volontariat, reconnaissance des meilleures pratiques en matière de gestion.	Consultant États parties Centre du patrimoine mondial	Normes globales adoptées à la 38 COM (2014)	Rechercher un financement extrabudgétaire pour garantir les ressources et le soutien technique  Rechercher des donateurs	Manuels sur la gestion des biens du patrimoine mondial culturels et naturels élaborés et publiés, et un manuel commun soulignant les liens culture/nature en cours de préparation.  Le questionnaire révisé des RP attire également l'attention des États parties sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion.  Depuis la 41 <sup>e</sup> session en 2017, un Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial est organisé conjointement à chaque session du Comité pour réunir des

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							gestionnaires de sites de toutes les régions. Cet événement vise à améliorer la compréhension du concept de <i>Convention du patrimoine mondial</i> , des processus de suivi réactif et de rapport périodique qui lui sont associés, des exigences relatives à la gestion des sites, et des outils utilisés pour évaluer l'efficacité de la gestion, et notamment la préparation aux risques de catastrophes.
		A.1.3.7 Préparer un rapport thématique sur les facteurs importants, tant au niveau mondial que régional, ayant un impact sur la valeur universelle exceptionnelle des biens, regroupés selon les 5 catégories de facteurs identifiées dans le rapport périodique et sur toute autre menace identifiée au cours de la procédure de rapport.	PIP.1.3.7 Rapports thématiques sur les principales menaces rédigés, à un rythme régulier (ayant fait l'objet d'un accord)	Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Rapport thématique présenté à la 39 <sup>e</sup> COM (2015)	Rechercher un financement extrabudgétaire pour garantir les ressources et un appui technique  Rechercher des donateurs	Grâce au financement du gouvernement flamand, une analyse statistique des facteurs ayant eu un impact négatif sur les biens du patrimoine mondial pour la période 1979-2013 a été réalisée (disponible en ligne sur le Système d'information sur l'état de conservation <a href="http://whc.unesco.org/fr/soc">http://whc.unesco.org/fr/soc</a> ). Des activités de collecte de fonds sont en cours afin de pouvoir mettre à jour le système

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							d'information de 2013.
		A.1.3.8 Mettre en place un cycle de quatre ans pour les révisions des <i>Orientations</i> .	PIP.1.3.8. Meilleure lisibilité de la procédure et du calendrier de révisions des <i>Orientations</i> .	Comité du patrimoine mondial	Révisions des <i>Orientations</i> examinées lors de la 39 COM (2015)		Cycle de 4 ans mis en place, sauf quelques exceptions (Décision <b>35 COM 12B</b> , paragraphe 11). Dernière révision majeure lors de la 39 COM en 2015. Nouvelle révision des <i>Orientations</i> lors de la 43 COM en 2019.
1.4 <i>Formation et recherche</i>	Les besoins de formation à la conservation des communautés et agences sont satisfaits, notamment les besoins identifiés dans le cadre de la procédure de rapport périodique	A.1.4.1 Utiliser la Stratégie globale pour un renforcement de capacités comme base d'élaboration de sous-stratégies de renforcement de capacités par les régions et les sous-régions, en y intégrant les besoins identifiés par la procédure de rapport périodique	PIP.1.4.1 Stratégie globale de renforcement de capacités financée, moins de besoins de formation identifiés dans les futures procédures de rapport périodique.	Organisations consultatives	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire	Programme global de renforcement des capacités en cours de mise en œuvre avec soutien extrabudgétaire, notamment lors de la 43 session du Comité qui, dans sa Décision <b>43 COM 6</b> , a demandé au Centre du patrimoine mondial et à l'ICCROM de soumettre un rapport approfondi sur la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités lors de sa 44 <sup>e</sup> session en 2020.
		A1.4.2 Étudier toutes les possibilités offertes par les Centres régionaux de	PIP.1.4.2 cf. ci-dessus	Organisations	En cours	Financement et soutien	Rapports d'avancement sur les activités des

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
		Catégorie 2 et les nouveaux fonds régionaux pour le renforcement de capacités sur les méthodes de conservation et leurs résultats.		consultatives Centre du patrimoine mondial Centres de catégorie II		supplémentaires nécessaire en vue de la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et des activités	Centres de catégorie 2 (y compris renforcement des capacités) présentés à chaque session du Comité dans le Document 6. De nombreux Centres de catégorie 2 sont activement impliqués dans le renforcement des capacités et encouragés à continuer par le Comité, en particulier au cours du 3e cycle de RP.
		A.1.4.3 Examiner la possibilité de création d'un réseau de gestion des biens destiné à faciliter l'échange et le partage d'informations sur les meilleures pratiques de gestion du patrimoine.	PIP.1.4.3 cf. ci-dessus.	Organisations consultatives	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire	Plusieurs réseaux déjà opérationnels (par ex., réseau de gestionnaires de sites du patrimoine mondial marin et établissement d'un nouveau réseau pour les Villes du patrimoine mondial). Associations régionales en cours. Création d'une page Facebook et d'un compte Twitter pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et mise en place d'une lettre d'information concernant l'exercice de RP.  Financement extra-

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							<p>budgétaire fourni par la Norvège pour un projet sur 5 ans portant sur le leadership du patrimoine mondial (mis en œuvre par l'ICCROM et l'UICN, en collaboration avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial) et ciblant les gestionnaires de sites. Le premier forum mondial des gestionnaires de sites a été organisé par la Pologne en marge de la 41<sup>e</sup> session du Comité. Ce forum a de nouveau eu lieu lors de la 42<sup>e</sup> session à Manama en 2018 et lors de la 43<sup>e</sup> session à Bakou en 2019. Un projet extrabudgétaire a été préparé et des fonds sont activement recherchés afin de créer un réseau mondial de gestionnaires de sites, par l'intermédiaire de la Bourse aux projets (<a href="http://whc.unesco.org/fr/280/?=&amp;id=914&amp;">http://whc.unesco.org/fr/280/?=&amp;id=914&amp;</a>)</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
1.5 <i>Atténuation des principales menaces</i>	Les conditions requises pour un retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril ou de la Liste du patrimoine mondial sont claires et appliquées systématiquement	A.1.5.1 Le mécanisme d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril est conforme aux dispositions des <i>Orientations</i> (tant pour l'inscription que le retrait)	PIP.1.5.1 Groupe de travail mis en place lors de la 36 <sup>e</sup> session COM, <i>Règlement intérieur</i> révisé afin d'interdire à un État partie membre du Comité de prendre part à la décision sur les suites à donner à un rapport sur l'état de conservation d'un bien situé sur son territoire.	Comité du patrimoine mondial	En place pour la 37 <sup>e</sup> COM (2013)		Recommandation pour l'« État de conservation souhaité » adoptée (cf. Décision <b>37 COM 7A.40</b> )  <i>Règlement intérieur</i> révisé lors de la 39 COM. Efforts ciblés pour montrer aux États parties les avantages de l'inscription sur la Liste du PM en péril, notamment durant les sessions d'orientation. Projet extrabudgétaire à ce sujet dans la Bourse aux projets ( <a href="http://whc.unesco.org/fr/280/?id=912&amp;/">http://whc.unesco.org/fr/280/?id=912&amp;/</a> ) Une évaluation indépendante du processus de suivi réactif du patrimoine mondial, réalisée à la demande du Comité (Décision <b>40 COM 7</b> ) et présentée lors de la 43 <sup>e</sup> session du Comité, a permis de réviser l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de souligner la nécessité de mieux faire connaître certains aspects de cette liste, notamment à

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							travers l'identification et la promotion d'exemples positifs de cas dans lesquels l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril a conduit à une action importante et positive pour améliorer l'état de conservation des biens.
		A.1.5.2 Les projets de décisions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril intègrent un plan d'actions chiffré, basé sur les mesures correctives convenues nécessaires pour atteindre l'État de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (article 11.4 de la <i>Convention</i> ) et encouragent le recours à l'Assistance internationale afin de répondre à ces besoins	PIP.1.5.2 Les projets de décisions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril intègrent un programme chiffré de mesures correctives pour le retrait du bien de la Liste ; Les États parties ont des attentes claires en matière de mesures correctives requises, le programme de ces mesures est constant ; rapport de suivi sur les objectifs de financement (atteint ou pas), les États parties combler les déficits.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	En place pour la 37 <sup>e</sup> COM (2013)	Contrats Organisations consultatives (Fonds PM)  Estimations des coûts	En cours : doit être inclus dans le cahier des charges des missions de suivi pour les biens menacés et inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Reconnu par le groupe de travail ad hoc et le Comité et intégré à la feuille de route pour la viabilité du Fonds approuvée par la 41 <sup>e</sup> COM ( <b>41 COM 14</b> ). Lors de sa 43 <sup>e</sup> session, le Comité a réaffirmé la nécessité de promouvoir une meilleure compréhension de la Liste du patrimoine mondial en péril et accueilli favorablement la proposition d'un atelier

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
							axé sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et notamment sur l'échange de bonnes pratiques comme les plans d'action chiffrés ( <b>43 COM 7.1</b> ).
		A.1.5.3 Rendre plus lisibles les critères/seuils d'inscription et de retrait des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en lien avec la valeur universelle exceptionnelle	PIP.1.5.3 Les décisions d'inscrire des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou de les retirer de la Liste du patrimoine mondial sont cohérentes et équitables entre tous les biens, elles sont clairement documentées quant aux menaces pesant sur la valeur universelle exceptionnelle ou à la perte de leur valeur universelle exceptionnelle.	Comité du patrimoine mondial			Note d'orientation sur l'« État de conservation souhaité » pour le retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril adoptée à la 37 <sup>e</sup> session ( <b>37 COM 7A.40</b> ). Projets de décisions concernant le retrait de biens de la Liste du PM en péril fondés sur des éléments techniques et scientifiques précis.
		A.1.5.4 Examiner les biens inscrits afin d'identifier les principaux risques et publier une liste des recommandations existantes sur l'évaluation des risques et la gestion des menaces.	PIP.1.5.4 Les États parties sont aidés afin de dresser (et d'utiliser) une liste des principaux risques pesant sur leurs biens et des recommandations pour gérer les menaces graves ; toutes les recommandations existantes diffusées sur le site Web et par d'autres moyens de	Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial Centres de	En place pour la 38 COM (2014)	Contrats Organisations consultatives (Fonds du PM) Estimations des coûts	Manuels de référence publiés et disponibles en ligne, notamment sur les risques. Orientations et notes de conseil disponibles sur le site Web et le site des Organisations consultatives. Le

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières (outre le temps de travail du Secrétariat)	État d'avancement de la mise en œuvre
			communication.	catégorie II			Système d'information sur l'état de conservation ( <a href="http://whc.unesco.org/fr/soc">http://whc.unesco.org/fr/soc</a> ) est un outil fondamental à cet égard.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif N°2 du patrimoine mondial : La Liste du patrimoine mondial est une sélection crédible des patrimoines culturels et naturels les plus exceptionnels</b>							

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
2.1 <i>Stratégie afin que la Liste du patrimoine mondial soit représentative, équilibrée et crédible</i>	Les activités entreprises dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible reflètent les priorités convenues et sont conformes à la <i>Convention</i>	A.2.1.1 Définir et diffuser à grande échelle les objectifs de la Stratégie globale conformes avec ceux de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et basés sur l'évaluation des réussites et problèmes récurrents de la Stratégie globale de 1994  - Définir des critères et des indicateurs de suivi pour la Stratégie globale afin d'évaluer la nature et les causes des principales lacunes  -Créer des cadres analytiques efficaces et mettre en place des statistiques afin de permettre une meilleure compréhension de la façon dont les sous-régions pourraient contribuer à la Stratégie globale.	PIP.2.1.1 Les objectifs, critères et indicateurs de suivi définis par les États parties sont soumis à l'examen du Comité ; rapport du Centre du patrimoine mondial sur la mise en œuvre de la Stratégie globale selon les critères et indicateurs de suivi ; rapport sur l'efficacité des sous-régions en termes d'application de la Stratégie globale au moyen de statistiques et cadres analytiques.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Objectifs, critères et indicateurs examinés à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)  Cadre pour l'établissement de rapports examiné à la 39 <sup>e</sup> session COM (2015)	100 000 dollars EU	Aucun financement spécifique reçu. Comme prévu, dans les <i>Orientations</i> , l'examen de la Décision de Suzhou-Cairns (paragr. 61 des <i>Orientations</i> ) a eu lieu en 2015 et 2016 ; décision de réduire à 35 le nombre maximal annuel de propositions d'inscription et à 1 le nombre maximal par pays adoptée à l'unanimité en 2016.
		A.2.1.2 Définir des priorités pour les études thématiques et les initiatives liées à la Stratégie globale et identifier les ressources supplémentaires pour leur réalisation, leur publication et leur diffusion.	PIP.2.1.2 Études thématiques définies, produites et financées en totalité sur des sujets prioritaires.	Organisations consultatives	Priorités pour les études thématiques identifiées, examen par la 39 <sup>e</sup> session COM (2015)	60 000 dollars EU par étude thématique	Une étude thématique sur l'interprétation des lieux de mémoire et une autre sur le critère (vi) ont été réalisées. Dans sa Décision <b>42 COM 8</b> , le Comité a décidé que l'évaluation des « sites associés à des conflits récents » serait entreprise une fois qu'une réflexion approfondie aura eu lieu et que le Comité

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							aura discuté à sa 44 <sup>e</sup> session de cette question
		A.2.1.3 Encourager les États parties dont le patrimoine est déjà bien représenté sur la Liste du patrimoine mondial à envisager de soutenir une proposition d'inscription par un autre État partie dont le patrimoine est sous-représenté voire pas représenté, comme le prévoit le parag. 59c des <i>Orientations</i> .	PIP.2.1.3 Nombre accru des propositions d'inscription associées entre États parties bien et moins bien représentés sur le Liste.	États parties	En cours	Diverses	En cours
		A.2.1.4 Développer différents moyens permettant de sauvegarder des biens ne relevant pas de la souveraineté des États parties et répondant aux conditions de valeur universelle exceptionnelle	PIP.2.1.4 Contributions reçues et document préparé pour examen par le Comité sur les moyens permettant de protéger des biens ne relevant pas de la souveraineté des États parties.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Moyens examinés par la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	Rechercher un financement extrabudgétaire	En cours (publication 2016 des Cahiers du patrimoine mondial sur le patrimoine mondial en haute mer ; atelier sur le sujet en décembre 2018)
2.2 <i>Propositions d'inscriptions</i>	Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial remplissent pleinement les conditions requises définies dans les <i>Orientations</i>	A.2.2.1 Mener à bien les projets pilotes relatifs à la « procédure en amont » et évaluer leur efficacité en vue de poursuivre et de développer le programme de travail ; envisager d'élaborer des recommandations pour aider et encourager les États parties à dresser des listes indicatives et à hiérarchiser leurs éléments en associant la communauté, et harmoniser les listes dans les sous-régions.	PIP.2.2.1 Évaluation des projets pilotes de « procédure en amont » achevée et utilisée pour documenter une possible extension du programme ; recommandations sur les Listes indicatives publiée sur le site Web, États parties et autres acteurs encouragés à soumettre des études de cas, reconnaissance par le Comité des cas les plus intéressants, contributions reçues sur la hiérarchisation de la Liste indicative et options publiées	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Évaluation des projets pilotes de « procédure en amont » examinée par la 40 <sup>e</sup> session COM (2016) avec révisions de la Liste	Rechercher financement extrabudgétaire	Consultation en cours des États parties et modalités approuvées par le COM ; approbation par le Comité de la définition révisée du processus en amont (Document WHC/18/4 2.COM/12A) pour intégration dans les <i>Orientations</i> ; hausse

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
			sur le site Web.		indicative examinées à la 42 <sup>e</sup> session COM (2018)		importante du nombre d'États parties sollicitant une aide pour la préparation des listes indicatives.
		A.2.2.2 Communiquer largement sur les bénéfices retirés par les États parties passant par la phase de conseil préliminaire du 30 septembre (avant la première année) et sur les conditions requises pour passer le stade de la vérification technique/du caractère complet ou non des propositions avant leur transmission pour évaluation aux Organisations consultatives.	PIP.2.2.2 Réduction du nombre de propositions d'inscription ne répondant pas à tous les critères des <i>Orientations</i> , qui sont transmises pour évaluation au Comité. Les États parties s'attendent à ce que le processus d'inscription dure 2 ans et demi, et non pas un an et demi.	Centre du patrimoine mondial Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 38 <sup>e</sup> session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel	À la suite d'expériences positives avec l'examen préliminaire de propositions d'inscription, un nombre croissant de propositions d'inscription (env. 80-85 %) est soumis pour examen préliminaire.
2.2 Propositions d'inscriptions (suite)	Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial remplissent pleinement les conditions requises définies dans les <i>Orientations</i> (suite)	A.2.2.3 Améliorer le processus d'enregistrement (du 1er février au 1er mars de la première année) pour y inclure les deux vérifications, technique et relative au caractère complet de la proposition, et pour indiquer si de prime abord, tous les éléments de justification de la Valeur universelle exceptionnelle sont réunis, y compris ceux pour lesquels un avis est requis, par exemple, vérifier que la proposition, pour chaque élément de reconnaissance de la Valeur universelle exceptionnelle, soutient la comparaison avec tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur	PIP.2.2.3 Tous les biens inscrits doivent démontrer la valeur universelle exceptionnelle conformément aux critères d'inscription et satisfaire aux conditions requises pour ce qui est de l'intégrité/authenticité, la protection et la gestion, comme indiqué dans les <i>Orientations</i>	Centre du patrimoine mondial Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	Temps de travail du personnel	Propositions d'inscription mieux préparées et complètes, grâce à l'examen plus attentif des projets de proposition d'inscription concernant leur exhaustivité et la justification de la VUE ; le groupe de travail ad hoc pour le patrimoine mondial a proposé de réaliser

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		les listes indicatives ainsi qu'avec d'autres sites pour lesquels cette caractéristique est évidente ; vérifier que tous les critères de protection et de gestion sont réunis. Les propositions qui ne satisfont pas à tous les critères ne vont pas plus loin.					une évaluation préliminaire pour évaluer la justification potentielle de la VUE avant de préparer un dossier de proposition d'inscription complet
		A.2.2.4 Créer une base de données en ligne sur les sites du patrimoine mondial et les Listes indicatives permettant d'effectuer des recherches par thème, lieu, taille, durée d'inscription sur la liste du patrimoine en péril ou autres caractéristiques afin d'aider les États parties à élaborer des listes indicatives et des propositions d'inscription.	PIP.2.2.4 Base de données en ligne sur les sites du patrimoine mondial et les listes indicatives.	Centre du patrimoine mondial	Base de données opérationnelle d'ici décembre 2015	Temps de travail du personnel	Base de données pleinement opérationnelle ; améliorations en cours pour la fonction de « recherche avancée ».
		A.2.2.5 Développer et diffuser à grande échelle des recommandations sur l'analyse comparative, la conservation et la gestion, l'intégrité et l'authenticité, y compris par la publication d'exemples de meilleures pratiques.	PIP.2.2.5 Recommandations sur la préparation des propositions d'inscription formulées et mises en ligne ; les États parties suivent les conseils relatifs aux propositions.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Recommandations sur les propositions d'inscription examinées à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	Rechercher un financement extrabudgétaire	Manuel de référence pour la préparation de propositions d'inscription publié et consultable en ligne: ( <a href="http://whc.unesco.org/fr/activities/643/">http://whc.unesco.org/fr/activities/643/</a> ) et meilleures pratiques soumises par les États parties publiées en ligne ( <a href="http://whc.unesco.org/fr/recognition-of-">http://whc.unesco.org/fr/recognition-of-</a>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							<u>best-practices/</u>
		A.2.2.6 Faire connaître les autres moyens possibles de reconnaissance et de conservation des biens qui ne rempliraient pas les critères de la valeur universelle exceptionnelle à l'échelon régional ou par thème.	PIP.2.2.6 Les États parties sont informés des moyens de reconnaissance autres que l'appartenance au patrimoine mondial	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	En cours (y compris la coopération avec d'autres Conventions et programmes par le biais du Groupe de Liaison pour la Biobiosphère – GLB, du Groupe de liaison entre les Conventions culturelles – GLCC, et d'autres programmes (réserves de biosphère, Géoparcs, sites Ramsar) ; page Web sur les synergies créées <a href="https://whc.unesco.org/fr/synergies/">https://whc.unesco.org/fr/synergies/</a>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidence s financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif No 3 du patrimoine mondial : La protection et la conservation du patrimoine prend en compte les besoins actuels et à venir en termes d'environnement, de société et</b>							

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>d'économie</b>							
3.1 <i>Développement durable</i>	Prise en compte accrue du développement durable en reliant la conservation aux communautés	A.3.1.1 Élaborer une méthode d'évaluation de l'impact socio-économique de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, et des stratégies d'investissement dans le développement durable pour les communautés avant et après l'inscription.	PIP.3.1.1 Les États parties réalisent des études sur l'impact de l'inscription au patrimoine mondial et les mettent en ligne. Une analyse coût-avantage est effectuée pour une meilleure compréhension des conditions préalables à réunir pour que l'inscription et la conservation revêtent un éventuel intérêt économique et social pour les communautés.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Méthode examinée à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	30 000 dollars EU	La politique relative au patrimoine mondial et au développement durable, adoptée en 2015, a été largement diffusée et systématiquement intégrée par le Centre du patrimoine mondial aux politiques et aux activités. Les États parties sont encouragés à l'intégrer dans leurs politiques et cadres respectifs, ainsi que dans la gestion des sites du patrimoine mondial.  Lors de sa 43 <sup>e</sup> session, le Comité a adopté une version révisée des <i>Orientations</i> , qui intégrait le développement durable dans tous les paragraphes pertinents (Décision <b>43 COM 11A</b> ).  Avancement des travaux sur les indicateurs suite à la Décision <b>41 COM 5C</b> , point 6.
		A.3.1.2 Élaborer une politique claire, y compris des normes en matière de conservation et de développement	PIP.3.1.2 Les différents États parties ont des politiques en matière de conservation et de développement	Centre du patrimoine	Politique examinée à la	30 000 dollars EU	La politique de développement durable du patrimoine mondial a

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		<p>durable, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence Rio + 20.</p>	<p>durable, diffusées sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial ; normes définies, évaluées et adoptées.</p>	<p>mondial</p> <p>Organisations consultatives</p>	<p>37<sup>e</sup> session COM (2013)</p>		<p>été adoptée en 2015 et la page Web a été mise à jour <a href="https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/">https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/</a></p> <p>Des fonds sont nécessaires pour soutenir l'élaboration et l'adoption de politiques nationales et locales concernant le développement durable.</p>
		<p>A.3.1.3 Concevoir des outils pour aider les États parties à intégrer la protection du patrimoine dans les processus de planification et à associer efficacement les communautés, en particulier sur les sites du patrimoine mondial où il existe un système traditionnel de propriété foncière et d'aménagement du sol.</p>	<p>PIP.3.1.3 Contributions demandées sur les outils utilisés par les États parties pour le patrimoine, la planification et la participation communautaire. Expert engagé pour développer des outils dans des régions prioritaires précises, en particulier celles qui sont menacées par un développement incontrôlé.</p>	<p>Centre du patrimoine mondial</p> <p>Organisations consultatives</p>	<p>Outils examinés à la 37<sup>e</sup> session COM (2013)</p>	<p>30 000 dollars EU</p>	<p>Aucun financement spécifique reçu, mais plusieurs ateliers sur la Recommandation de l'UNESCO 2011 sur le paysage urbain historique ont eu lieu en 2017-2019, ainsi que des ateliers sur le patrimoine mondial et le développement durable en Afrique (par ex. à Arusha, en Tanzanie, en 2016 ; le Forum Afrique-Chine sur le développement durable au siège de l'UNESCO en 2019).</p>

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif No 4 du patrimoine mondial : le patrimoine mondial maintient ou améliore la qualité de sa « marque de fabrique »</b>							
4.1 <i>Sensibilisation</i>	Le patrimoine mondial est très largement reconnu comme la meilleure norme en termes de patrimoine et de conservation	A.4.1.1 Poursuivre l'examen des implications et du calendrier possible de la planification d'une Journée internationale du patrimoine mondial afin de sensibiliser l'opinion publique au patrimoine mondial.	PIP.4.1.1 Contributions reçues sur les différentes modalités de la Journée internationale du patrimoine mondial.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Modalités examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Consultations en cours ; Journée du patrimoine mondial africain (5 mai) approuvée par la 38 CG en 2015 en vue de sensibiliser à la conservation du patrimoine et mise en œuvre avec succès en 2016-2019.
		A.4.1.2 En fonction des fonds disponibles, organiser des expositions célébrant les réussites dans le domaine du patrimoine mondial, par exemple un hommage à l'égyptologue Christiane Desroche-Noblecourt pour son rôle dans la sauvegarde des temples de Nubie en	PIP.4.1.2 Réussites dans le domaine du patrimoine mondial identifiées et fonds trouvés pour organiser des expositions.	États parties	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire	Aucun financement reçu, mais organisation régulière d'expositions en coopération avec les États parties et dans le cadre de partenariats pour le patrimoine mondial ; un numéro spécial de la revue Patrimoine Mondial consacré au 50e anniversaire de la campagne de Nubie et à des histoires de réussites a été publié <a href="http://whc.unesco.org/fr/revue/90/?%20in%202019">http://whc.unesco.org/fr/revue/90/?%20in%202019</a> .

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		1959.					
		A.4.1.3 Faire connaître des exemples de meilleures pratiques en matière de protection du patrimoine, en exposant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui sont l'illustration de ces pratiques.	PIP.4.1.3 Contributions sollicitées auprès des États parties et autres acteurs, et reconnaissance, chaque année, par le Comité, des exemples de bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine ; les informations reçues restent sur Internet.	Centre du patrimoine mondial États parties	En cours	Temps de travail du personnel  Rechercher un financement extrabudgétaire	Diffusion renforcée des meilleures pratiques par : reconnaissance des meilleures pratiques –Kyoto, 40e anniversaire de la Convention 2012 ; publication en ligne des meilleures pratiques ; accent mis dans la Revue du PM n°67 (mai 2013) et 90 (janvier 2019) ; et publication de « Le patrimoine mondial au-delà des frontières » (UNESCO/Cambridge University Press). Sujet régulièrement traité dans des articles de la revue trimestrielle « Patrimoine Mondial »
		A.4.1.4 Mettre au point des mécanismes pour identifier les enseignements et les expériences dans le domaine du patrimoine mondial et faciliter leur adoption	PIP.4.1.4 cf. ci-dessus	Centre du patrimoine mondial	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire	En cours, pas de financement spécifique reçu.
4.2 Image	La valeur, la crédibilité et la qualité du patrimoine	A.4.2.1 Élaborer une véritable stratégie de marque pour le patrimoine mondial,	PIP.4.2.1 Encourager les différents États parties à réaliser un	Centre du patrimoine mondial	Stratégie de marque examinée	100 000 dollars EU	Pas de financement. Discussions entamées avec ERI et partenaires externes pour licence de la marque du patrimoine mondial. Un conseiller

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
	mondial sont reconnues et comprises par un très vaste public	incluant l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial, à partir d'un audit sur la perception du patrimoine mondial dans l'opinion publique et en rapport avec l'Initiative PACTe.	audit sur la perception du patrimoine mondial dans l'opinion publique pour permettre une approche axée sur la marque au niveau national ; élaborer une stratégie de marque pour saisir les effets positifs de la valeur globale de la marque.	Expert en marques États parties	par la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)		juridique est recherché. Stratégie de marque commune pour l'ensemble des marques de l'UNESCO, rattachées aux différents programmes, a fait l'objet d'une discussion ; la grande transformation stratégique de l'UNESCO concernant la marque et la communication, qui utilise le patrimoine mondial comme cas pilote, est en cours.
		A.4.2.2 Exposé du Président, destiné aux médias, sur les objectifs et les réalisations dans le domaine du patrimoine mondial avant les sessions statutaires et les sessions de renforcement des capacités organisées pour les journalistes sur le patrimoine mondial.	PIP.4.2.2 Informations plus nombreuses et précises, diffusées par les médias sur le patrimoine mondial, via un portail spécifique. Suivi des médias entamé, et réponses apportées, le cas échéant.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Briefing pour le Président fourni et informations des médias en place, suivi en cours de la couverture médias y compris au moyen d'une analyse statistique ; exposé de la directrice du Centre du patrimoine mondial destiné aux médias avant la réunion du Comité du patrimoine mondial.
		A.4.2.3 Concevoir, soutenir et mener à bien des activités en vue de promouvoir le	PIP.4.2.3 Les États parties rendent compte des activités au Centre	États parties	D'ici décembre 2012	Diverses	Réalisée

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		40e anniversaire.	du patrimoine mondial et les mettent en ligne.				

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif No 5 du patrimoine mondial : Le Comité peut examiner les problèmes stratégiques et de politique</b>							
5.1 <i>Définition d'une politique exhaustive et systématique</i>	Du temps est accordé afin d'examiner les problèmes stratégiques et de politique dans le cadre d'un processus consultatif et systématique	A.5.1.1 Rassembler toutes les recommandations du Comité ou de l'Assemblée générale en matière de politiques sur une page Web interrogeable et identifier les lacunes.	PIP.5.1.1 Premier recueil en ligne de recommandations en matière de politiques	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Recommandations existantes en matière de politiques mises en ligne d'ici fin 2014	Temps de travail du personnel	Document sur les Orientations de politique générale présenté à la 37 COM, cf. Décision <b>37 COM 13</b> ; étude de cadrage sur la faisabilité des Orientations de politique générale présentée à la 40 COM, premier projet présenté à la 42 COM ; Compendium de politiques générales du patrimoine mondial adopté à la

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							43 COM grâce à un financement du gouvernement australien ; élaboration d'un outil en ligne pour créer une base de données interrogeable recensant les recommandations en matière de politiques grâce à un financement de la République de Corée.
		A.5.1.2 Élaborer des « Principes directeurs » (format similaire à celui des <i>Orientations</i> ) en s'appuyant sur la base de données sur les politiques et en extrayant les éléments pertinents des <i>Orientations</i> pour les insérer dans un nouveau document.	PIP.5.1.2 Principes directeurs développés et éléments sur les politiques retirés des <i>Orientations</i> .	Consultant Groupe de travail sur les <i>Orientations</i> /principes directeurs	Révisions des <i>Orientations</i> /principes directeurs examinées à la 39 <sup>e</sup> session COM (2015)	80 000 dollars EU	En cours, financement extra-budgétaire reçu de l'Australie et de la République de Corée, comme précédemment indiqué.
		A.5.1.3 Rationaliser les programmes thématiques afin de répondre aux besoins identifiés dans le rapport périodique	PIP.5.1.3 Moins de programmes thématiques axés sur les priorités adoptées, programmes efficaces et durables.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Rapport sur les programmes thématiques présenté à la 40 et la 42 COM. Programmes thématiques réorganisés et certains supprimés car objectifs atteints ; pages Web régulièrement mises à jour.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		A.5.1.4 Réfléchir aux possibilités de recourir davantage aux groupes consultatifs lors des sessions du Comité ou d'admettre les demandes d'interventions d'États parties non-membres du Comité (sous réserve d'accord du Président) sur les questions de politique à l'ordre du jour.	PIP.5.1.4 Le Comité examine les possibilités de consulter davantage sur les questions de politique	Comité du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	En cours (à la 43 <sup>e</sup> COM, deux organisations consultatives ont été mises en place : Budget et <i>Orientations</i> , et groupe de travail ad hoc intersession, toujours en place)
		A.5.1.5 Étudier les possibilités d'intervention des Organisations consultatives et des observateurs dans les débats sur les politiques au sein du Comité et à l'Assemblée générale	PIP.5.1.5 Les interventions des Organisations consultatives et des observateurs apparaissent dans les documents relatifs aux décisions.	Comité du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	En cours
		A.5.1.6 En fonction des fonds disponibles, organiser trois sessions ordinaires du Comité (non étendues) à chaque exercice biennal, y compris les années impaires au Siège de l'UNESCO, immédiatement après l'Assemblée générale.	PIP.5.1.6 Des fonds sont trouvés pour organiser trois sessions ordinaires du Comité à chaque exercice biennal.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Fonds du PM/ Programme ordinaire/Pays hôte  Estimation des coûts	Non réalisable en raison de contraintes financières.
		A.5.1.7 Préciser les règles relatives à la composition, au mandat et aux rapports des groupes d'experts.	PIP.5.1.7 Les règles et le statut des groupes d'experts sont précisés.	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Il est fait état de tous les groupes d'experts dans le rapport du Secrétariat de chaque session, pas de révisions des <i>Orientations</i> sur ce point.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
5.2 <i>Coordination avec les instruments connexes</i>	Synergie améliorée avec les programmes et objectifs plus larges de l'UNESCO et tous les autres instruments internationaux pertinents	A.5.2.1 Les États parties donnent des exemples de développement fondé sur le patrimoine pour publication sur Internet afin d'illustrer les liens entre le patrimoine et le contexte plus large du renforcement des capacités nationales	PIP.5.2.1 Reconnaissance des meilleures pratiques en matière de développement fondé sur le patrimoine à chaque session du Comité.	États parties	En cours	Temps de travail du personnel	Reconnaissance des meilleures pratiques à l'événement organisé à Kyoto (novembre 2012) ; à sa 43 <sup>e</sup> session, le Comité a recommandé qu'il soit envisagé de saisir l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> en 2022 pour entreprendre une réflexion sur la Stratégie globale.
		A.5.2.2 Développer et promouvoir la coopération et la compréhension entre les institutions du patrimoine culturel et naturel, y compris celles qui sont chargées de la mise en œuvre du programme de l'UNESCO, de l'économie, des finances, du développement /de l'aménagement régional, du tourisme et de l'action sociale.	PIP.5.2.2 Rapport du Secrétariat au titre du point 5B continue de faire état de la coopération entre les institutions en charge du patrimoine national et les autres.	UNESCO du Centre patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Coopération en cours et renforcement des synergies avec d'autres Conventions et programmes (compte rendu à chaque session du Comité dans le rapport du Secrétariat, cf. Décision 41 <b>COM 5A</b> ). États parties encouragés (notamment dans le questionnaire de RP) à renforcer la collaboration entre les institutions en charge du patrimoine culturel et naturel.  Pour la première fois, en septembre 2018, une réunion a été organisée entre les Secrétariats de

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							toutes les conventions culturelles de l'UNESCO et de toutes les conventions et tous les programmes en lien avec la biodiversité

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<b>Objectif No 6 du patrimoine mondial : Les décisions prises lors des réunions statutaires sont prises en connaissance de cause et sont réellement mises en œuvre</b>							
<i>6.1 Prise de décision</i>	Les décisions sont prises en connaissance de cause, cohérentes et mises en œuvre	A.6.1.1 Définir et diffuser des critères clairs et cohérents pour les décisions relatives aux inscriptions, renvois et reports et au droit de réponse.	PIP.6.1.1 Tendance à une plus grande cohérence des décisions.	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Possibilités de renvois/reports exposées aux 36 <sup>e</sup> et 37 <sup>e</sup> sessions du Comité ; plus grande sensibilisation des membres du Comité lors des sessions d'orientation ; lors de sa 43 <sup>e</sup> session en 2019, le Comité a demandé que l'examen de la procédure de renvoi et de son application soit inclus dans la réflexion en cours

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							sur la révision du processus de proposition d'inscription.
		A.6.1.2 Poursuivre le développement du programme d'initiation destiné aux membres du Comité.	PIP.6.1. 2 Les membres du Comité sont mieux informés des processus et procédures	Organisations consultatives	En cours	Temps de travail du personnel	Depuis 2013 : au moins 2 sessions d'orientation organisées annuellement pour les membres du Comité.
		A.6.1.3 Créer une base de données interrogeable sur les décisions et tester sa facilité d'utilisation.	PIP.6.1.3 Création et utilisation accrue de la base de données interrogeable. Expérimentation auprès d'utilisateurs ciblés dans toutes les régions et sous-régions.	Centre du patrimoine mondial	Base de données testée d'ici décembre 2014	Temps de travail du personnel	Améliorations de la base de données en cours.
		A.6.1.4 Élaborer un manuel expliquant les principales procédures, concernant, par exemple, les propositions d'inscription, l'état de conservation, le vote et les documents à fournir.	PIP.6.1.4 Meilleure information des membres du Comité sur les processus et procédures.	Centre du patrimoine mondial	Manuel examiné à la 37 <sup>e</sup> session (2013)	30 000 dollars EU	Aucun financement reçu mais réalisé dans le cadre des sessions d'orientation.
		A.6.1.5 Utiliser, dans les projets de décision, une formulation type et concise et insister sur les questions prioritaires et la mise en œuvre de la <i>Convention</i> .	PIP.6.1.5 Améliorer la cohérence des décisions.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Projet de formulation type disponible et utilisé.  Un « guide de rédaction » dans un langage standard pour les décisions relatives à l'état de conservation a été préparé par le Centre du patrimoine mondial en 2009 et est régulièrement mis à jour, en fonction des

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
							besoins.
		A.6.1.6 Élaborer une procédure permettant de consulter le Secrétariat et les Organisations consultatives sur les incidences pour les <i>Orientations</i> ou sur les implications techniques des modifications apportées aux projets de décision.	PIP.6.1.6 Les décisions sont en conformité avec les <i>Orientations</i> .	Comité du patrimoine mondial	Révisions du <i>Règlement intérieur</i> examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Aucune procédure de ce type n'a été intégrée au <i>Règlement intérieur</i> . Cependant, dans la pratique actuelle, le Secrétariat et les Organisations consultatives peuvent formuler des remarques sur les incidences pour les <i>Orientations</i> ou sur les implications techniques des modifications apportées aux projets de décisions.
		A.6.1.7 Dresser et distribuer aux membres une liste des activités résultant des réunions du Comité, avec indication du coût associé à leur mise en œuvre.	PIP.6.1.7 Suivi de l'application des décisions et des incidences budgétaires.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Mise en œuvre en cours (p.ex. pour toutes les missions de suivi) et suivi des décisions consignées dans le rapport du Secrétariat.
		A.6.1.8 Relier les rapports sur l'état de conservation à une base de données intégrée en ligne compilant tous les renseignements pertinents concernant les biens pour des décisions prises en connaissance de cause.	PIP.6.1.8 Les décisions sont cohérentes et prises en connaissance de cause.	Centre du patrimoine mondial	Base de données créée d'ici décembre 2016	Temps de travail du personnel	Mise en place en cours par le biais du Système d'informations sur l'état de conservation à l'adresse <a href="http://whc.unesco.org/fr/soc/">http://whc.unesco.org/fr/soc/</a>
6.2 Charge	Charge de travail	A.6.2.1 Étudier les possibilités	PIP.6.2.1 Le travail du Comité est	Centre du	Modalités	Temps de travail	En cours : réunion

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
<i>de travail</i>	réduite tout en conservant la qualité	de renforcer le rôle du Bureau (sans lui donner un rôle de décision ni augmenter le temps consacré aux réunions).	facilité par le Bureau	patrimoine mondial	d'un renforcement du rôle du Bureau examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	du personnel	quotidienne du Bureau lors des sessions du Comité afin de faciliter le travail
		A.6.2.2 Examiner les méthodes de travail des autres conventions et étudier des possibilités de gestion de la charge de travail, y compris la définition des priorités, des votes à bulletins secrets et des sous-comités.	PIP.6.2.2 Communications portant sur les méthodes de travail d'autres conventions.	Centre du patrimoine mondial	Méthodes de travail examinées à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	Temps de travail du personnel	En cours : étude comparative concernant certains aspects du travail des autres conventions et programmes (précisément, les services consultatifs relatifs aux propositions d'inscription, assistance internationale, etc.)
		A.6.2.3 Réexaminer la décision de Suzhou	PIP.6.2.3 Document sur la finalité et l'évolution de la décision de Suzhou remis au Comité.	Centre du patrimoine mondial	Document sur la décision de Suzhou examiné à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	Temps de travail du personnel	Examen et révision des <i>Orientations</i> en 2016 (conformément au paragraphe 61)
		A.6.2.4 Le rapport sur les actions émanant du Comité porte également sur la répartition des responsabilités entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations	PIP.6.2.4 Meilleure concordance des rôles et responsabilités du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives	Centre du patrimoine mondial Organisations	En cours	Temps de travail du personnel	En cours et fait l'objet d'un rapport régulier au Comité

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		consultatives, établie en conformité avec les rôles esquissés dans les <i>Orientations</i> .	avec les <i>Orientations</i> .	consultatives			
		A.6.2.5 Dresser et diffuser largement une liste récapitulative annuelle des rencontres proposées afin d'évaluer les priorités et les ressources humaines et financières disponibles.	PIP.6.2.5 Rencontres non statutaires classées par ordre de priorité.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Systématiquement réalisée dans le rapport du Secrétariat (annexe) depuis la 36 COM
6.3 Aide du Secrétariat	Soutien renforcé du Secrétariat au Comité	A.6.3.1 Examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du rapport d'audit sur les activités du Centre du patrimoine mondial	PIP.6.3.1 Recommandations du rapport d'audit intégralement mises en œuvre	Centre du patrimoine mondial	État d'avancement de la mise en œuvre du rapport d'audit examiné à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Réalisée
		A.6.3.2 Élaborer et publier un calendrier annuel des activités et des dates limites pour la mise en œuvre de la <i>Convention</i> , en corrigeant toute anomalie.	PIP.6.3.2 Calendrier annuel publié	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	En cours	Temps de travail du personnel	Calendrier annuel révisé lors des réunions des Organisations consultatives ; Liste des activités incluse dans l'annexe au rapport du Secrétariat.
6.4 Budget	Les décisions sont chiffrées,	A.6.4.1 Concevoir des modules de coût pour les	PIP.6.4.1 Les décisions majeures	Centre du	En cours	Temps de travail	En cours (p. ex. missions)

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
	l'établissement de rapports prend en compte tous les financements et ceux-ci sont le reflet des priorités définies	principales activités et les décisions en matière de coûts, et évaluer les implications en termes de charge de travail des décisions avant leur adoption.	sont chiffrées avant leur adoption	patrimoine mondial Organisations consultatives Comité consultatif permanent du budget		du personnel	de suivi)
		A.6.4.2 Étudier des moyens d'améliorer l'affectation de l'Assistance internationale aux besoins identifiés.	PIP.6.4.2 L'assistance internationale cherche à répondre à des besoins identifiés (tendance croissante) en soutenant des priorités en matière de conservation recensées dans le cadre des rapports sur l'état de conservation et des cycles de rapport périodique. Si nécessaire, les États parties sont secondés dans leur demande.	Centre du patrimoine mondial	Approche/priorités de l'Assistance internationale examinées à la 37 <sup>e</sup> session COM (2013)	Temps de travail du personnel	Priorités définies et adoptées pour les <i>Orientations</i> (cf. Décision <b>36 COM 13.I</b> )
		A.6.4.3 Mettre en place une organisation consultative permanente pour l'examen du budget biennal du Comité.	PIP.6.4.3 Comité consultatif permanent du budget établi et en activité.	Comité du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Réalisée
		A.6.4.4 Examiner les allocations budgétaires et analyser la structure des ressources et des dépenses.	PIP.6.4.4 Le compte rendu financier examine tous les aspects du financement des travaux de la <i>Convention</i> par les différentes sources.	Centre du patrimoine mondial Comité consultatif permanent sur	En cours	Temps de travail du personnel	En cours et fait l'objet d'un rapport dans le document budgétaire à chaque session du Comité.

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
				le budget			
		A.6.4.5 Corréler les cycles budgétaires du Comité et de l'UNESCO pour faire en sorte que toutes les fonctions statutaires soient entièrement financées par le budget ordinaire.	PIP.6.4.5 Les fonctions statutaires sont entièrement financées par le budget ordinaire.	UNESCO Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Pas entièrement financé en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'UNESCO
		A.6.4.6 Étudier comment augmenter les contributions au Fonds du PM et élaborer une stratégie de collecte de fonds tenant compte des moyens de lier les contributions extrabudgétaires aux priorités du Comité	PIP.6.4.6 La contribution accrue du parrainage privé va aux priorités	Consultant	Stratégie de collecte de fonds examinée à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	50 000 dollars EU	Possibilités d'augmentation des contributions examinées et feuille de route pour améliorer la viabilité du Fonds adoptée à la 40 COM et revues lors des 41, 42 et 43 COM.  Bourse aux projets lancée en 2017.  Stratégie de levée de fonds « Partenariats pour la Conservation » (adoptée à la 36 COM) à développer ; la 43 COM a pris note avec satisfaction du plan de mobilisation de ressources et de communication en deux ans élaboré par le Secrétariat.
		A.6.4.7 Établir un rapport annuel sur les fonds extrabudgétaires profitant aux	PIP.6.4.7 Les rapports sur les fonds extrabudgétaires profitant au patrimoine mondial sont inclus dans	Centre du patrimoine	En cours	Temps de travail du personnel	Rapport en cours

Priorité	Résultats	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Incidences financières	État d'avancement de la mise en œuvre
		biens du patrimoine mondial	les documents budgétaires transmis au Comité du patrimoine mondial et à l'Assemblée générale par le Centre du patrimoine mondial.	mondial			
6.5 <i>Plan de mise en œuvre</i>	Les actions entreprises dans le cadre du Plan d'action stratégique sont liées aux priorités et le budget disponible et les résultats sont suivis et examinés	A.6.5.1 Les résultats obtenus au titre du Plan d'action stratégique sont communiqués à l'Assemblée générale des États parties.	PIP.6.5.1 Les actions associées à des questions prioritaires de politique générale sont mises en œuvre.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Réalisée
		A.6.5.2 Le rapport annuel du Centre du patrimoine mondial présenté au Comité reflète les priorités du Plan d'action stratégique et rend compte des résultats plutôt que des activités.	PIP.6.5.2 Le rapport annuel du Centre du patrimoine mondial est axé sur les résultats.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel	Réalisée
		A.6.5.3 Présenter une étude portant sur les mécanismes possibles de surveillance et de suivi des organes statutaires de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> .	PIP.6.5.3 Les actions associées à des questions prioritaires de politique générale sont mises en œuvre.	Centre du patrimoine mondial  Organisations consultatives	Mécanismes possibles de suivi de la mise en œuvre examinés à la 38 <sup>e</sup> session COM (2014)	50 000 dollars EU	Aucun fonds reçu.

#### IV. PROJET DE RÉOLUTION

**Projet de résolution : 22 GA 9**

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné le Document WHC/19/22.GA/9,
2. Rappelant les Résolutions **17 GA 9**, **18 GA 11**, **19 GA 10**, **20 GA 12** et **21 GA 9** adoptées respectivement lors des 17<sup>e</sup> (UNESCO, 2009), 18<sup>e</sup> (UNESCO, 2011), 19<sup>e</sup> (UNESCO, 2013), 20<sup>e</sup> (UNESCO, 2015) et 21<sup>e</sup> (UNESCO, 2017) sessions de l'Assemblée générale des États parties, relatives à l'adoption de la Vision et du Plan d'action stratégique ainsi qu'au suivi du plan de mise en œuvre du Plan d'action stratégique,
3. Accueille avec satisfaction les progrès continus accomplis dans l'exécution du plan de mise en œuvre du Plan d'action stratégique ;
4. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec le soutien des États parties, de poursuivre les efforts entrepris dans la mise en œuvre ;
5. Prend note de la Décision **43 COM 8** adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019), qui recommandait qu'il soit envisagé de saisir l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial en 2022 pour entreprendre une réflexion sur la Stratégie globale ;
6. Demande également qu'un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique soit soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa 23<sup>e</sup> session en 2021.